

**MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE
1 DEROULEUR A PAPIER OU A TISSU VERTICAL MOBILE
1 DEROULEUR A PAPIER OU A TISSU HORIZONTAL MOBILE**

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

A - CADRE ET PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE

A1 - Identification de l'acheteur

| |
|--|
| Nom ou raison sociale de l'acheteur : Lycée Professionnel Gabriel PERI (Etablissement public local d'enseignement) |
| Adresse administrative : 30 rue Gabriel - PERI BP 11316 – 31013 TOULOUSE CEDEX 6 Adresse d'installation : 12 et 25 rue Mondran – 31400 TOULOUSE |
| Téléphone : 05 62 73 77 10 Téléphone pour suivi technique : 07 69 73 49 67 (M CONDOUMY) Mail 0310056T-gest@ac-toulouse.fr Philippe.condoumy@ac-toulouse.fr |
| Pouvoir adjudicateur du marché : Christine MIMIAGUE – Proviseur Personne chargée du suivi de l'exécution du marché : Annick TRUCART – Gestionnaire Personne chargée du suivi technique du lot : Philippe CONDOUMY, DDFPT Comptable assignataire des paiements : Agent comptable du Lycée Gabriel PERI – M FETE Michel |

A2 – Mode de passation du marché

Conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique, le marché est passé en procédure adaptée.

A3 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un dérouleur vertical à papier ou tissu mobile et d'un dérouleur horizontal à papier ou tissu mobile

La prestation comprend :

- Le transport, la livraison, l'installation, et la mise en service des matériels dans les lieux désignés
- Le transport, le déchargement, la manutention, ainsi que l'évacuation des emballages seront exclusivement à la charge du titulaire. Le transport, la livraison, la formation et l'installation font partie intégrante du prix proposé par le candidat

- La documentation commerciale et technique relative aux appareils ainsi que leurs accessoires sous forme papier en langue française.
- La formation des personnels habilités à utiliser le ou les matériels, la présentation des opérations de maintenance courantes ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien.
- La garantie un an pièces, main d'œuvre et déplacement.
- Sécurité : Le système doit être conforme à la réglementation en vigueur en matière de sécurité. Ce matériel doit être accompagné d'un certificat de conformité de la communauté européenne, d'une notice d'instruction en français et être pourvu d'un marquage CE.

B – CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent présenter leur proposition à l'aide des documents décrits ci-dessous, selon les modalités également décrites.

Pour tous les documents, la signature du candidat doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Le dossier de chaque soumissionnaire comprendra :

- **les documents relatifs à la candidature**
- **la proposition relative à l'offre proprement dite**

B1 – Documents relatifs à la candidature

Ils permettent de juger la recevabilité de la candidature et d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R2143-3.

En application de l'article R2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), rédigé obligatoirement en français, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 reproduit ci-dessus,

B2 – Documents relatifs à l'offre

Ils permettent de juger l'offre.

Il s'agit de :

- l'acte d'engagement complété, daté et signé
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé sur chaque page, daté et signé
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé sur chaque page, daté et signé
- l'offre paraphée sur chaque page, datée et signée détaillant
 - le coût unitaire pour chaque machine, ainsi que le coût total pour l'ensemble du lot
- la documentation technique rédigée en langue française de chaque appareil (ou descriptif équivalent)
- un RIB original (relevé d'identité bancaire)

C – DÉPÔT DES OFFRES

C1 – Modalités de dépôt des offres

La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée via la plateforme suivante :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

C2 – Conditions de délais

Le dossier du candidat sera transmis au plus tard **le jeudi 6 mai 2021 à 18h.**

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

D – EXAMEN DES OFFRES, ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE PAIEMENT

D1 – Examen des offres

Le candidat est tenu par son offre durant 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres. L'examen des candidatures portera en premier lieu sur les obligations définies au chapitre B.

Les offres non-conformes à l'objet et aux cahiers des charges du marché seront éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après :

Le prix des matériels : 40 %

Le respect du CCTP : 40%

Le service apporté (livraison, installation, mise en service et formation, adéquation des matériels, documentation, délai de livraison) : 20%

D2 – Attribution du marché

Il est opéré un classement des propositions sur la base des critères énoncés ci-dessus.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificat, attestations ou déclarations demandées, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur notifie le résultat aux divers candidats, qu'ils soient retenus ou non.

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de service (CCAG / FCS). Les dérogations éventuelles à ce document sont celles contenues dans les présents CCAP et CCTP.

La solution proposée doit impérativement être fonctionnelle le 1^{er} septembre 2021.

E – DÉTERMINATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES

E1 - Forme de prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison, aux frais de montage. Aucun surcoût ne pourra être facturé à l'établissement

E2 – Prix de règlement

L'offre devra être décomposée en prix unitaire en HT et TTC.

3 – Avance, acompte et retenue de garantie

Il ne sera versé aucune avance ni aucun acompte au titulaire du marché

Le titulaire est dispensé de retenue de garantie.

E4 – Modalités de paiement

Le paiement des factures se fera selon les règles de la Comptabilité Publique par mandat administratif dans les 30 jours suivant la réception des factures trimestrielles à terme échu. L'unité monétaire de paiement est l'Euro.

| | |
|---|--|
| <p>Toulouse, le</p> <p>Christine MIMIAGUE, Proviseur</p> <p>Cachet</p> | <p>A le</p> <p>Le candidat :</p> <p>(représentant habilité pour signer le marché) (apposer les initiales au bas de chaque page du CCAP)</p> <p>Cachet</p> |
|---|--|